



CLIMEDP#3 Présentation SLIME

Guillaume SIMONET

Nyons

Le 21 mars 2024



DÉROULÉ

- **Le SLIME**
 - ➔ **La visite à domicile**
 - ➔ **Orientation**
 - ➔ **Exemples de visite**
 - ➔ **Bilan 2023**

- **Les aides à la rénovation thermique (SPPEH)**

LE CEDER

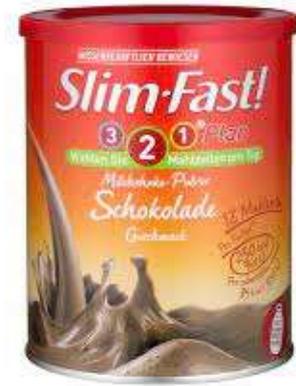
- Association loi 1901
- Créée en 1981
- **Objet de l'association : d'initier, de promouvoir, de coordonner et de développer des actions visant à maîtriser les consommations d'énergie.**
Le rôle de l'association est aussi d'encourager le recours aux Energies Renouvelables et plus généralement protéger et valoriser l'environnement.
- **14 salariés**
- **Territoire Drôme Provençale et haut Vaucluse**



LES MISSIONS DU CEDER

- **Informier et accompagner sur les thèmes de l'énergie et l'habitat (maîtrise de l'énergie, isolation, systèmes de chauffage, énergies renouvelables, aides financières...)**
- **Agir contre la précarité énergétique**
- **Encourager une consommation plus responsable**
- **Former et sensibiliser à l'environnement**

CENTRE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES



SLIME

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique





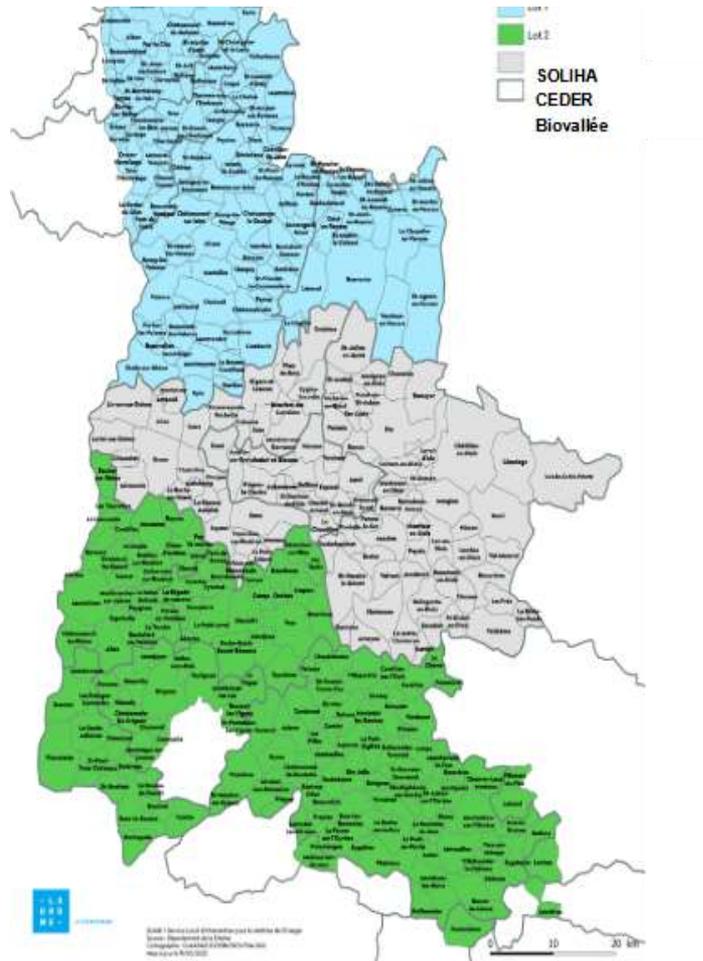
SLIME

Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique

- Programme national piloté par le CLER – réseau pour la transition énergétique
- Cofinancé par les Certificats d'Economie d'Énergie
- Porté (et cofinancé) par le département de la Drôme
- Réalisation de visites à domicile sociotechniques



SLIME Une solution pour agir
contre la précarité
énergétique



TERRITOIRE COUVERT

- Le nord de la Drôme, porté par SOLIHA (zone bleue) : 198 ménages ciblés par an
- La Drôme provençale, porté par le CEDER (zone verte) : 102 ménages ciblés par an

NOTA : La vallée de la Drôme est couverte par le Service Logement Économique (SLE) porté par les 3 intercommunalités (CCVD, 3CPS, CCD).

LE SLIME

- **En faveur des ménages en précarité énergétique**
Ménages ayant des difficultés à bénéficier de l'énergie nécessaire à leurs besoins élémentaires
- Raisons budgétaires
 - Lié au logement (passoires thermiques)

- **Les ménages éligibles**
- Propriétaires ou locataires (public ou privé)
 - Critère de revenus (RFR) **(ANAH très modestes)**

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MENAGE	MENAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES
1	17 009
2	24 875
3	29 917
4	34 948
5	40 002
par personne supplémentaire	5 045

LE SLIME

→ Objectif

- Améliorer le confort des ménages en précarité énergétique
- Les aider à comprendre et baisser leurs factures d'énergie

→ Moyens

- Réseau d'acteurs
 - Comité Local de L'Intervenant en Maitrise de l'Energie
- Ateliers Collectifs
 - À destination des professionnels ou du public
- Visites à domicile socio-technique
 - Cœur du dispositif

**CENTRE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



LES VISITES À DOMICILE

LES VISITES À DOMICILE COMPRENDRE...

- **Approche humaine**
 - Ecoute et discussion problématique ménage

- **Lecture de factures / consommation annuelle**

- **Point sur :**
 - Etat du logement : Isolation et problèmes connexes (humidité...)
 - Appareils (chauffage, eau chaude, cuisine,...)
 - Habitudes de consommation

- **On détermine les causes des problématiques**

LES VISITES À DOMICILE ...POUR AGIR

- **On propose des solutions...**
 - Changements d'habitude (écogestes)
 - Petit matériel (rideaux isolants, tapis,...)
 - Changement d'appareils (thermostat, cumulus, réfrigérateur,...)
 - Travaux de rénovation énergétique

- **... Adaptées à la situation et au ménage**
 - Il adhère à ces solutions
 - On réfléchit ensemble à leur mise en œuvre

- **En privilégiant l'efficacité**
 - Celles qui ont le plus d'impact

- **Distribution de petit matériel économe :**
 - Mousseurs, ampoule LED, thermohygromètre, joints de fenêtre...
 - Pour motiver, faire de premières économies

LES VISITES À DOMICILE RAPPORTS

- **2 rapports possibles**
 - Rapport général qui reprend ce qui a été dit en visite
 - CAP RENOV' : Simulation de travaux pour sensibilisation
- **Envoyé(s) au ménage (courrier)**
- **Version numérique au travailleur social**
- **Double pour propriétaire ou agence (sur demande ménage)**
- **Peut être transmis à d'autres partenaires si besoin (réorientation du ménage)**

LE RAPPORT DE VISITE ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

PLAN D'ACTION

Ensemble des actions préconisées pour réduire vos factures énergétiques.

> Actions ne demandant aucune dépense

> Actions à financer par votre propriétaire

✓ L'achat de matériel et l'intervention de professionnels peuvent éventuellement être financées par le CEDER dans le cadre du fonds citoyen d'aide aux petits travaux. Vous reportez au dossier joint en annexe.

Préconisations	Actions	Fait ✓
Eau chaude	> Réducteurs de débit éviers, lavabos et douche (fournis lors de la visite)	✓
	> Isoler le chauffe-eau	
Isolation	> Remplacer porte d'entrée (porte fenêtre)	<input type="checkbox"/>
	> Installer les joints aux portes et fenêtres	<input type="checkbox"/>
	> Vérifier l'isolation de la toiture et la remplacer si nécessaire	<input type="checkbox"/>
	> Installer les rideaux isolants devant la porte fenêtre et en bas de l'escalier	<input type="checkbox"/>
Ventilation	> Installer un système de ventilation mécanique permanente avec des réglettes d'entrée d'air dans les menuiseries des pièces sèches et des bouches d'extraction dans les pièces humides	<input type="checkbox"/>
	> Demander à votre propriétaire de vérifier le système d'évacuation des eaux de pluies qui passe devant chez vous.	<input type="checkbox"/>
Chauffage	> Utilisez un radiateur bain d'huile pour vous chauffer à proximité (à la place du poêle à gaz)	<input type="checkbox"/>
	> Remplacer le radiateur du séjour par un radiateur programmable et en installer un dans la chambre ou installer une PAC air-air	<input type="checkbox"/>

LE RAPPORT DE VISITE ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Principales observations

Les dépenses énergétiques se concentrent principalement sur la consommation de chauffage.

Vous ne disposez pas de factures d'énergie, c'est la SCI qui vous en rédige lorsque vous en demandez. De plus, le prix du kWh indiqué sur la facture semble supérieur au prix du kWh des tarifs réglementés.

Nous n'avons trouvé qu'un seul compteur électrique pour l'ensemble des logements de votre immeuble. Votre propriétaire doit vous fournir les factures du fournisseur et les index réels des consommations relatives à votre logement.

Vous pouvez contacter l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) de la Drôme au 04 75 79 04 04 pour être accompagné et conseillé dans vos démarches afin de faire régulariser la question de vos consommations et obtenir des factures sur vos consommations réelles.

BILAN DES CONSOMMATIONS

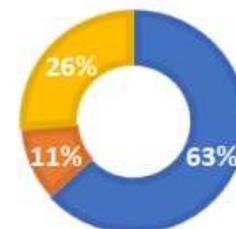
Electricité :

Fournisseur	EDF		
Option	Heures creuses		
Consommation/an	9 500 kWh	Facture/an	1400 €
Heures Creuses	47% HC		

REPARTITION DES CHARGES

BILAN DES CONSOMMATIONS

■ Chauffage ■ Appareils électriques ■ Eau chaude



Observations

Le chauffage représente presque 2/3 de vos consommations d'électricité.

DIAGNOSTIC LOGEMENT

Type de logement	Appartement
Niveaux	1
Mitoyenneté	Sur garage, logements mitoyens
Surface	80
Hauteur sous plafond	Standard

LE RAPPORT DE VISITE ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Ventilation

Constat

Les chambres sont équipées d'entrée d'air.

Des bouches d'extraction sont installées dans les toilettes et la cuisine.

Actions

La vitesse d'extraction d'air relevé le jour de la visite dans les WC indiquait 1 m/s, ce qui est un débit important et peut causer une surconsommation de chauffage par rapport à un extracteur hygroréglable qui régule le débit de renouvellement d'air en fonction du taux d'humidité du logement.

Chauffage

Actions

Couper les radiateurs dans les pièces inoccupées plusieurs heures et fermer la porte de la pièce. Par exemple : la chambre de votre fils. Vous pouvez rallumer le radiateur 1 heure avant son retour. Cela pourrait réduire de manière significative vos consommations sur le chauffage.

Penser aussi à fermer les volets la nuit ainsi que ceux des menuiseries des pièces inoccupées pour limiter les déperditions par les fenêtres.

Eau chaude sanitaire

Constat

Energie : électrique

Système : Cumulus

Volume : 200 litres

Actions

Aucun tuyau de départ d'eau chaude et de chauffage n'est isolé dans la buanderie. Environ 60 watts sont perdus par mètre de tuyau non isolé. **Isoler les tuyaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire** limite les pertes de chaleur dans la buanderie ainsi que les surchauffes que cela peut engendrer en été.

Pour limiter la consommation d'énergie pour la production d'eau chaude il est possible de diminuer le débit au niveau des robinets en installant des **réducteurs de débit** aux têtes des robinets (cuisine, salle de bain) et un réducteur de débit à la douche. Cela ne réduit pas la pression mais limite la quantité d'eau chaude utilisée.

**CENTRE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



ORIENTER UN MÉNAGE



COMMENT ORIENTER UN MÉNAGE?

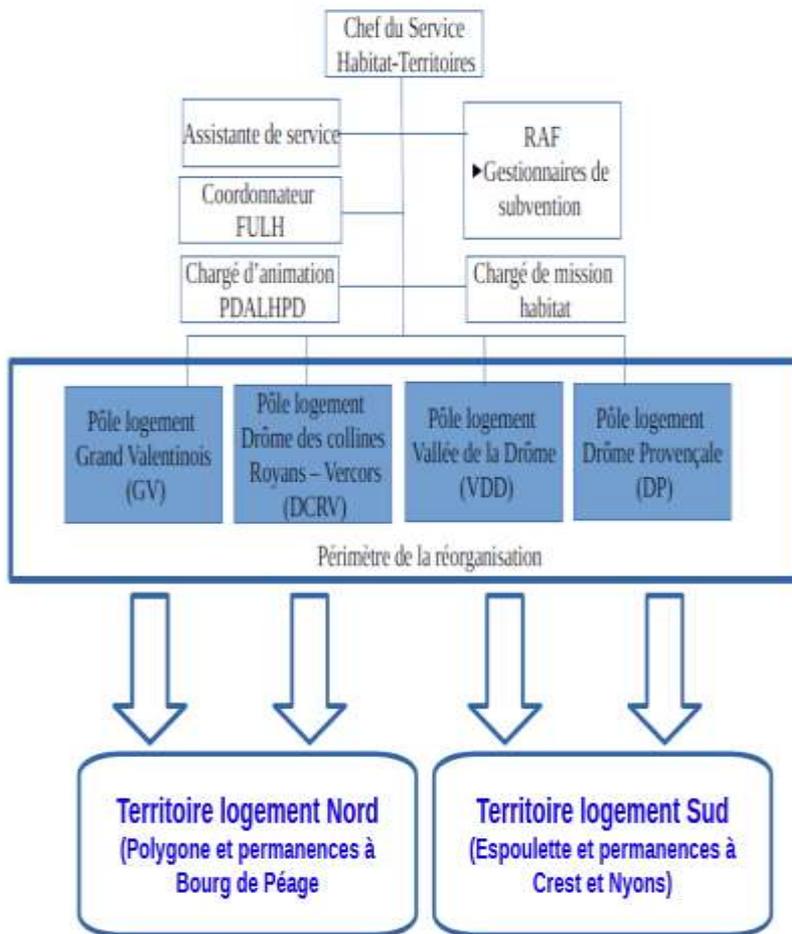
Envoyer la fiche de signalement à :

sos-courrier@ladrome.fr

Mettre comme objet :

SLIME – Territoire LOGEMENT - SUD **VDDT** ou SUD **MNB**

L'organisation du Service Habitat-Territoires



sous territoire
Montélimar – Nyons- Baronnies

Responsable Logement :
recrutement en cours

2 Gestionnaires administratifs Logement :
Cathy ESTRAN
Christèle SALINAS

Coordonnées :

logement-sud-mnb@ladrome.fr
tel : 04.81.58.12.52

HOTEL DU DEPARTEMENT
Territoire Logement Sud MNB
Service courrier
26 avenue du Président Herriot
26026 VALENCE CEDEX 09

sous territoire
Vallée de la Drôme –Dieulefit - Tricastin

Responsable Logement :
Florence BOURGEAT

2 Gestionnaires administratifs Logement :
Nadine BASTIAS
Blandine FOLLAIN

Coordonnées :

logement-sud-vddt@ladrome.fr
tel : 04.81.58.12.52

HOTEL DU DEPARTEMENT
Territoire Logement Sud VDDT
Service courrier
26 avenue du Président Herriot
26026 VALENCE CEDEX 09

LES VISITES À DOMICILE LA FICHE SIGNALEMENT

FICHE DE SIGNALEMENT LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRECARITE ENERGETIQUE

Rappel :

Pour le PIG LH2I (Programme d'Intérêt Général de Lutte contre l'Habitat Indigne et Indécent :

NB : la fiche de signalement est à adresser à SOLIHA-Drôme : soliha-LH2I@dromenet.org

Les situations signalées par les services de l'Etat (DDT, DDETS), l'ARS et la CAF sont par principe prises en compte dans le cadre du PIG LH2I.

Pour les autres signaleurs Département (CMS, référents ASLL...) ainsi que MSA, UDAF, ATMP, PARI, SOLIHA Drôme, CLCV, Mairies, EPCI, associations d'aide à domicile, professionnels médicaux... l'intégration au PIG LH2I requiert l'avis favorable du Responsable du pôle logement concerné (Département) qui est sollicité par SOLIHA.

Pour le SLIME départemental (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie) ou en cas de doute sur l'orientation : La fiche de signalement est à adresser au Responsable logement concerné pour avis via l'adresse suivante: sos-courrier@ladrome.fr

L'objet du mail doit être le suivant: SLIME - Territoire LOGEMENT - TERRITOIRE CONCERNE (NORD GV, NORD DCRV, SUD VDDT, ou SUD MNB)

SIGNALEMENT (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE SIGNALEUR)

NOM et PRENOM de l'occupant du logement :

Date de naissance :

Adresse du logement :

Téléphone :

Code postal + Ville :

Revenu fiscal (joindre si possible l'avis d'imposition):

Composition familiale :

Territoire Logement concerné :

Nord Drôme des Collines Royans Vercors Nord Grand Valentinois

Sud Vallée de la Drôme Dieulefit Tricastin

Sud Montélimar Nyons Baronnies

Statut d'occupation :

Propriétaire-occupant Locataire Autre

Si locataire :

Locataire logement privé Locataire logement public

- le propriétaire est-il informé des désordres constatés dans le logement?

OUI NON

- le propriétaire est-il informé de l'orientation vers le PIG LH2I/SLIME?

OUI NON

NB : en cas d'habitat indigne chez un bailleur social, le territoire logement transmettra l'information à l'ARS et à la DDT.

Nom du signaleur :

Structure du signaleur :

Mail du signaleur:

Tel du signaleur:

LES VISITES À DOMICILE LA FICHE SIGNALEMENT

Visite du logement réalisée par le signaleur ou par un autre membre de la structure:

- OUI date de la visite: _____ par: _____
 NON

L'occupant du logement a-t'il été informé de l'éventuelle intégration de sa situation au PIG LH21, et d'une éventuelle visite?

- OUI NON

Les diagnostics obligatoires à l'entrée dans les lieux ont-ils été fournis au locataire?

- OUI NON

Motif du signalement:

- Sensation de froid
 Logement humide
 Moisissures
 Nombreux désordres (décrivez-les dans la case en bas de page)
 Factures d'énergie impayées et/ou élevées
 Factures d'eau impayées et/ou élevées

Existe-t-il des problèmes de santé liés au logement, avec ou sans certificat médical:

- Problèmes respiratoires : asthme, bronchites
 Conséquences de chutes
 Saturnisme
 Intoxication au CO
 Maladies infectieuses

Autres intervenants ou organismes informés de la situation: (mairie, CCAS.....):

Donner une description brève de la situation et des désordres identifiés dans le logement:

DESCRIPTION DES DÉSORDRS

à compléter selon la situation, en cochant les désordres constatés:

→ Pour le PIGLH21, toutes les rubriques (de 1 à 7) peuvent être remplies.

→ Pour le SLIME, les rubriques 3 à 5 doivent être prioritairement complétées.

1- Immeuble et accès au logement (parties communes)	2- Le logement
Les façades extérieures sont en mauvais état: risque de chutes d'éléments, traces d'infiltrations, d'humidité	Présence de pièces à vivre en sous-sol, enterré ou semi-enterré: - Sur toute la surface du logement - Sur une partie du logement
La toiture est en mauvais état	Hauteur sous plafond insuffisante
Les parties communes sont dégradées ou en mauvais état d'entretien	Surface insuffisante de la pièce principale ou des autres pièces
Les escaliers extérieurs sont dangereux	Nécessité d'allumer l'éclairage dans la journée pour des activités quotidiennes
Éclairage absent ou défectueux	Il n'y a pas d'eau potable (pas de raccordement au réseau public et absence d'analyse d'eau conforme en cas de puits privé)
	Les sols, murs ou plafonds sont en mauvais état (dégradé, non entretenus...)

LES VISITES À DOMICILE LA FICHE SIGNALEMENT

3- Humidité		4- Dispositif de chauffage	
Présence de traces d'infiltrations d'eau, humidité		Dispositif de chauffage insuffisant(): sensation de froid	
Développement de moisissures (tenter d'estimer la surface touchée < ou > d'1m ²)		Absence de dispositif de chauffage fixe dans le logement	
Les portes et/ou fenêtres ne sont pas étanches à l'air et/ou à l'eau		Présence de chauffages d'appoint (électrique, gaz...) installés par l'occupant	

5- Installations sanitaires		6- Ventilation	
Il n'y a pas de séparation entre la cuisine et la salle de bain ou les WC		Absence de fenêtre dans une pièce de vie (salon, chambres...)	
Il n'y a pas de cuisine, ou il n'y a pas de place pour installer des éléments de cuisine		Les ouvertures ne permettent pas un renouvellement naturel d'air suffisant	
Il n'y a pas de salle de bain ou de WC dans le logement		Absence de dispositif de ventilation	
L'aménagement des installations ne permet pas la garantie de l'intimité		Insuffisance ou dysfonctionnement du dispositif de ventilation	
La pression et le débit d'eaux sont insuffisants			
Il n'y a pas d'eau chaude			
Il existe des problèmes d'évacuation des eaux usées ou il n'y a pas d'évacuation des eaux usées			
Il existe des problèmes électriques: non-respect des distances entre points d'eau et points lumineux ou prises			

7- Risques de chutes, ou d'accidents	
Présence de fissures aux murs et/ou plafonds et/ou sols	
Risque de chutes d'éléments (murs, plafonds...)	
Les escaliers sont dangereux	
Les garde-corps des fenêtres, balcons, terrasses, escaliers sont absents ou instables, trop bas (parties communes ou logement)	
Installation électrique dangereuse (fils à nus, installation ancienne, absence de tableau ou de coupure d'urgence DANS le logement)	
Installation électrique ne permettant pas un éclairage suffisant ou le fonctionnement courant des équipements ménagers	
Si logement construit avant 1949, présence de matériaux susceptibles de contenir du plomb: peintures dégradées, écaillées (notamment sur boiseries et ferronneries) et présence d'enfants mineurs ou femmes enceintes	
Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (défaut de ventilation, chauffage inadapté ou non raccordé à un conduit)	

Si nécessité d'un relogement en urgence, préciser le ou les motifs:

- de santé de danger de l'immeuble
 de suroccupation d'accessibilité de plomb

Énumérer la ou les pièce(s) jointe(s), telles que photos, courrier, rapport :

LES VISITES À DOMICILE LA FICHE SIGNALLEMENT

Fait à, le

Tampon et signature du signaleur]:

Je, soussigné(e) (Nom, Prénom)

Domicilié(e) à (Adresse complète)

déclare avoir pris connaissance du présent document, et consent à être contacté par l'organisme en charge du PIG LH2I

du SLIME

Fait à le

Signature]:

AVIS DU RESPONSABLE LOGEMENT

Avis Favorable]:

PIG LH2I (SOLHA)

SLIME Départemental/SLIME Biovallée

Classement sans suite]:

Orientation]:

ARS ou SCHS (procédure insalubrité et/ou Plomb)

Mairie / SCHS (application du RSP et/ou Mise en sécurité)

Autre]:

Date]:

Responsable logement de]:

Nord - DCRV

Nord - GV

Sud - VDOT

Sud - MNB

Signature]:

**CENTRE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



EXEMPLES DE VISITES



SITUATION DE MADAME D.

→ La Demande sur la fiche d'orientation

- Mme téléphone à l'accueil du CEDER sur conseil d'une amie car elle a de très importantes consommations d'électricité

SITUATION DE MADAME D.

→ Ce que nous avons constaté sur place

- Le logement a été rénové récemment, il s'agissait d'une location saisonnière.
- Il n'y a pas de compteur individuel
- Il n'y a pas de DPE
- L'isolation a été installée en 1975
- Mme dispose de radiateurs électriques programmables à chaleur douce qu'elle n'allume que pendant les heures creuses, le reste du temps, elle utilise un poêle à gaz
- Il y a un grand couloir et les portes restent ouvertes

Situation de Madame D.

→ Les préconisations

- **Pour le bailleur :**
 - Isoler les combles
 - Installer le compteur individuel (Mme pourra demander le chèque énergie et les aides type FULH...)
 - Etablir un DPE

- **Pour la locataire**
 - Prévention sur les risques d'intoxication au CO + coût du kWh de gaz bouteille – remplacer par radiateur bain d'huile si besoin
 - Fermer la porte du couloir
 - Chauffer les pièces en fonction de la présence
 - Installer les tapis devant le canapé pour couper la sensation de froid du sol

Situation de Monsieur C

→ La demande sur la fiche d'orientation

Motif du signalement :

- X Sensation de froid
- X Logement humide
- X Moisissures
- Nombreux désordres (décrivez-les dans la case en bas de page)
- X Factures d'énergie impayées et/ou élevées
- X Factures d'eau impayées et/ou élevées

Donner une description brève de la situation et des désordres identifiés dans le logement :

Dégâts des eaux constaté et signifié lors de l'état des lieux d'entrée :
affaissement du bac à douche et carreaux de carrelage qui éclatent.
Travaux effectués de manière partielle et insuffisante
Absence de compteur d'eau

Situation de Monsieur C

→ La Demande de Monsieur

- Monsieur m'explique qu'il craint que le sol s'effondre et qu'il passe à travers comme c'est arrivé dans un bâtiment voisin

Situation de Monsieur C

→ Ce que nous avons constaté sur place

- Vous ne disposez pas du DPE
- Le carrelage de votre cuisine est cassé vous nous expliquez qu'il l'était lors de votre entrée dans le logement (vous ne disposez pas de l'état des lieux)
- Il y a des traces d'humidité et d'infiltration d'eau
- Il y a des fissures dans certains murs
- Il y a des infiltrations d'air par la cheminée
- Vous nous expliquez que le radiateur présent dans votre cuisine ne permet pas de la chauffer
- Il y a actuellement des travaux de rénovation de la toiture et vous nous expliquez qu'il y a eu un dégât des eaux la semaine dernière

Situation de Monsieur C

→ Ce que nous avons fait

- Pour le bailleur rappel de la réglementation : obligation de fournir un DPE
- Le rapport est principalement un rapport photo avec une demande d'intervention de l'ARS
- Conseil de contacter l'ADIL26 pour la rédaction d'un courrier de demande d'élaboration des travaux

Nous n'avons pas la compétence pour évaluer les risques et dangers structurels. Nous transmettons donc ce rapport de visite à l'ARS afin qu'ils effectuent une visite pour statuer sur la décence et les potentiels risques liés au bâti.

En parallèle, demandez à un maçon ou un charpentier de vérifier l'état du bâti, de vous transmettre une attestation ou un devis des travaux.

Il est conseillé de faire une demande de travaux à votre agence Square Habitat de Valréas par courrier en recommandé avec accusé de réception ou remis en main propre. Si votre propriétaire ne s'en occupe pas dans les deux mois après réception du courrier, vous pouvez contacter l'ADIL (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement) de la Drôme au 04 75 79 04 04 pour être accompagné et conseillé sur les procédures juridiques possibles.

**CENTRE POUR
L'ENVIRONNEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT
DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**



BILAN 2023

BILAN 2023

VISITES À DOMICILE

- **87 orientations**
 - 52 visites réalisées
 - 22 annulations
 - 13 en attente de réalisation

- **Satisfaisant pour une année de démarrage**

- **Possibilité de tripler le nombre de visites en 2024**

BILAN 2023

VISITES À DOMICILE

CMS de Nyons	3
CMS Dieulefit	4
CMS Montélimar	10
CMS Pierrelatte	7
CMS Saint Paul Trois Châteaux	2
TOTAL CMS	26
Entraide	9
Intervalles	4
Maison Constantin	7
SOLIHA	14
TOTAL FUHL et ASLL	34
CCAS Montélimar	8
CCAS Pierrelatte	4
CCAS St Paul 3 châteaux	2
TOTAL CCAS	14
CEDER	7
CAF de la Drôme	3
UDAF26	1
Mission Locale	1
Montélimar habitat Agglomération	1
TOTAL autres structures	13
TOTAL orientations	87

Drôme Sud Provence	14
Donzère	4
Pierrelatte	9
Saint-Paul-Trois-Châteaux	1
CCEPPG	5
Taulignan	1
Colonzelle	1
La Baume-de-Transit	2
Montségur-sur-Lauzon	1
Montélimar Agglo	16
Montélimar	15
Châteauneuf-du-Rhône	1
Baronnies	10
Buis-les-Baronnies	2
Les Pilles	1
Nyons	5
Saint-Ferréol-Trente-Pas	1
Montbrun-les-Bains	1
Dieulefit Bourdeaux	8
Dieulefit	4
Bouvières	1
Le Poët-Laval	1
Manas	1
Salettes	1

BILAN 2023

RENCONTRES

→ **2 CLIME**

- 29 juin à Donzère
- 30 novembre à Dieulefit

→ **5 informations collectives à destination des professionnels**

- 2 à destination des CMS
- 3 à destination d'autres partenaires (Entraide, UDAF et mission locale).

→ **2 informations collectives à destination du public : LIRE et le centre social Colucci à Montélimar**

OBJECTIFS 2024

VISITES À DOMICILE

→ **Objectif :**

- 150 visites à domicile
- Dont 30 avec accompagnement renforcé
- 30 visites de suivi

OBJECTIFS 2024

RENCONTRES

→ 3 CLIME

- Nyons le 21 mars : le SPPEH
- Montélimar avant l'été : logement indignes/indécents (SOLIHA et ARS)
- 3^{ème} en fin d'automne

→ 4 informations collectives à destination des professionnels

- 2 à destination des agences immobilières/ADLS
- 2 à destination d'autres partenaires (ANCRE, mission locale, Mozaic,...).

→ 2 informations collectives à destination du public

- Des pistes à confirmer à Buis et St Paul



CEDER

Centre pour l'Environnement et le
Développement des Énergies Renouvelables

15 av. P. Laurens - 26110 NYONS
Tél. : 04 75 26 22 53 - Fax : 04 75 26 19 02

av. G. Péri - 84110 VAISON LA ROMAINE
Tél. : 04 90 36 39 16 - Fax : 04 75 26 19 02

